



EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de la Ville de LEFOREST

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Route

Vu la demande présentée par la SARL C-T-R, située 2 rue Hugo Zajac, 62 320 ROUVROY, en date du 23 Avril 2024, relative à occuper le Domaine Public pour le stationnement d'une benne au droit du 11 rue de Dax à Leforest.

Considérant qu'il convient, par mesure de sécurité publique et pour faciliter les travaux au droit du chantier, du 11 rue de Dax à Leforest, de réglementer le stationnement des véhicules de tous genres.

ARRÊTÉ N° 2024/049

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE RELATIF AU STATIONNEMENT D'UNE BENNE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Article 1 La SARL C-T-R est autorisée à occuper le domaine public pour le stationnement d'une benne, du jeudi 2 mai 2024 au vendredi 31 mai 2024 inclus soit pour une durée de vingt-neuf (29) jour(s).

La Benne devra être stationnée sur les stalles de stationnement

Article 2 Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit de l'adresse précitée à Leforest aux dates reprises à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3 Ce dernier devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin que la circulation routière ne soit pas gênée.

Article 4 Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur habitation, la possibilité d'en sortir et d'assurer le chargement et le déchargement des marchandises.

Article 5 La signalisation temporaire à mettre en place est à la charge de la SARL C-T-R.

Article 6 Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.

Article 7 La SARL C-T-R
Monsieur le Commissaire de Police
Le Service de la Police Municipale
Madame la Directrice Générale des Services
Les Services Techniques de la Ville

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et mis en ligne sur le Site Internet de la Ville.

Fait à Leforest, Le 23 Avril 2024.

Certifié exécutoire le 24/04/2024.



Le Maire,

Christian MUSIAL



Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr
Site internet : www.villedeleforest.fr